

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 FEVRIER 2017 A 20H30**

PRESENTS :

M GABAS/MME ARSLANIAN/MME GASC/M QUINTILLA/MME LABARRERE/M TOUYAROU/
M BLAYA/M FAGET/M LABURTHE/MME LABAT/MME LABARTHE/MME MOLAS/M PRUGUE/
M RENARD/M ESPIAU/MME MONGIS/MME COLLADELLO/MME SEMPERE/M FALTRAUER/
M BORDENAVE/MME CLERMONT/M KUBIAK/MME CARDONA/MME GARCIA/M LAMORT
(aux deux premières questions)

EXCUSES :

M LACROIX/MME ROLANDO/ M LAMORT (à partir de la troisième question)

ONT DONNE PROCURATION :

MME ROLANDO/ M LAMORT (à partir de la troisième question)

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 15 décembre 2016 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il propose l'inscription de deux questions supplémentaires reçues par mail. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. REFUS TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC (CCGA)
3. CONVENTION COMMUNE/CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT AVENUE DE L'ARMAGNAC
4. CONVENTION DE TRANSITION – OFFICE DE TOURISME EAUZE/COMMUNE EAUZE/EPIC CCGA
5. DETR RUE ROBERT DAURY :
 - a. Plan financement
 - b. Honoraires bureau d'études
6. RENOUVELLEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA CCGA ET AU SIVU
7. BAIL GENDARMERIE : RENOUVELLEMENT
8. REFECTION TERRES BATTUES TENNIS CLUB ELUSATE
9. SUSPENSION PAIEMENT PLAÇAGE MARCHE AU GRAS
10. CONVENTION ADS (APPLICATION DROIT DES SOLS) ADHESION COMMUNE DE MAULEON

QUESTIONS DIVERSES

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de sa présentation.

"Mes Chers Collègues,

I. LE CONTEXTE NATIONAL :

Le débat d'orientation budgétaires 2017 s'inscrit dans la continuité des précédents, avec la poursuite des restrictions budgétaires dues à la baisse des dotations de l'Etat.

L'Etat depuis des années, dans sa logique d'amaigrissement des déficits publics, a imposé aux collectivités locales deux contraintes :

- La première consiste à réduire les dotations, en particulier la DGF, tout en mettant en place des fonds de péréquation ou une DSR mais globalement à l'échelle communale le solde est négatif d'année en année
- La deuxième est le résultat du désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines : compétence urbanisme, instruction des passeports et CNI, services publics de proximité, laissant aux élus communaux ou intercommunaux un libre choix d'administrer ces services sans compensations financières.

La Loi de Finances 2017 prend en compte trois hypothèses centrales :

1. Taux de croissance estimé en 2017 à 1,5% du PIB
2. Taux prévisionnel d'inflation 0,8% en 2017 contre 0,1% en 2016
3. Remontée des taux d'intérêt en 2017 ce qui a pour effet immédiat d'alourdir la dette de l'Etat

Les valeurs locatives sont revalorisées de 0,4% ce qui bien sûr aura une répercussion directe sur les rentrées fiscales liées aux taxes locales.

Notre commune évolue dans ce contexte national mais aussi sera tributaire des projets intercommunaux et des choix que nous souhaitons privilégier en terme de service public.

La construction de notre budget semble de plus en plus compliquée à effectuer tant les marges de manœuvre paraissent étroites.

Malgré tout, les arbitrages que nous effectuerons seront soumis à des discussions définissant des priorités dans notre stratégie communale.

Je reste convaincu que la commune, dernier échelon de proximité, est le dernier rempart contre l'abandon des services publics, la précarité sociale, la réponse aux préoccupations premières du citoyen.

II. LE CONTEXTE LOCAL :

En 2010, la dotation globale de fonctionnement DGF (somme allouée chaque année par l'Etat à la participation aux recettes de fonctionnement d'une commune) représentait pour la ville d'EAUZE 1 043 K€.

A partir de 2011, celle-ci a amorcé une baisse (- 33 000 euros en moyenne par an de 2011 à 2013). Ainsi en 2013, nous pouvions encore compter dans nos recettes de fonctionnement sur 945 K€ de DGF.

POUR RAPPEL :

2014 : PREMIERE BAISSSE SIGNIFICATIVE DE LA DGF, BAISSSE QUI NE VA FAIRE QUE S'AMPLIFIER...	
MONTANT DE LA DGF	
2014	881 K€
2015	762 K€
2016 estimation	626 K€
2017 estimation	530 K€
Soit une dotation annuelle réduite de moitié en 7 ans entre 2010 et 2017	

Cette année, la DGF devrait approcher 530 K€ soit 95 K€ de moins que l'an passé.

En 2016, j'avais abordé le débat d'orientations budgétaires par le contexte compliqué et contraint de la baisse de dotations, l'exigence qui nous incombait d'une rigueur budgétaire mais aussi la nécessité pour nous "commune" de faire face aux dépenses de fonctionnement, la poursuite raisonnées des investissements tout cela pour éviter l'explosion fiscale insoutenable pour les contribuables.

En 2017, je me situe dans le même état d'esprit :

1. *Maitrise des dépenses de fonctionnement :*
 - *Charges de personnel non inflationniste tout en gardant une politique d'encouragement dynamique*
 - *Subventions aux associations toujours soumises à des critères d'attribution stricts dans le cadre d'une enveloppe normée*
2. *Après une pause de l'investissement, nous poursuivons notre action de développement par des projets ciblés comme étant prioritaires que je développerai par la suite*

III. LE BUDGET ET LES ORIENTATIONS :

Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments préalablement cités (baisse de la DGF d'environ 100 K€ en 2017).

En synthèse pour 2017, voici les orientations budgétaires :

- *Après le gel des taux d'imposition depuis 2008 (avec des baisses dues aux transferts des charges vers la CCGA 2010/2013), cette année encore je ne souhaite pas peser sur les taux. En effet, le Loi "NOTR" nous a imposé le transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité. Au-delà de notre position qui était hostile à ce transfert préférant le projet "Pays", cette compétence n'est plus subventionnée par la commune. Ceci représente une économie avoisinant les 100 K€ par an, soit pratiquement l'équivalent de la baisse de la DGF.*

Il n'est pas question de réduire les taux suite à ce transfert de charges mais raisonnablement de les geler puisque les deux sommes se compensent.

- *Pour le budget de fonctionnement, nous poursuivons notre politique de maîtrise des dépenses :*
 - *Gel des embauches sauf nécessité de service*
 - *Enveloppe normée pour les associations*
 - *Recherches d'économies dans l'achat de fournitures ou remplacement de matériels*
- *Malgré cela, la commune reprend les investissements qui nous semblent prioritaires :*
 - *Maison médicale sur le parking "Belle Marie"*
 - *Parking "Belle Marie" : rénovation complète*
 - *Cathédrale 1^{ère} tranche mise en sécurité*
 - *Rue Robert Daury mise en accessibilité/rénovation*
 - *Agrandissement cantine scolaire*
 - *Gendarmerie*

Les aménagements d'entrées de ville sont déjà positionnés.

Un autre point essentiel aussi à préciser :

- *La maison de la vigne et du vin va être recalibrée suite aux désengagements du BNIA et de la filière Floc. Restent trois filières sur ce projet : le syndicat des côtes de Gascogne, le syndicat des vigneron indépendants et la restructuration du vignoble.*

La ville d'EAUZE maintient son aide par le biais d'un fonds de concours déjà positionnée en 2016 (200 K€). Le projet devra être finalisé cette année sinon nous réintégrerons en 2018 cette somme dans le budget général.

IV. RECETTES

Nous allons donc aborder le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2700 K€

DGF	530 K€
DSR	240 K€
Ventes produits fabriqués, prestations, services	280 K€
Travaux en régie	150 K€

• **Allocation de compensation :**

TH)	
FB et FNB)	NON CONNU A CE JOUR
TP et CFE)	

• **Fonds divers**

IFER + TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales))	
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises))	NON CONNU A
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP))	CE JOUR
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources))	

V. **DEPENSES**

a) *Fonctionnement :*

• charges à caractère général	1495 K€
• charges de personnel	2105 K€
• charges de gestion courante	965 K€
• frais financiers	185 K€
• Amortissement de matériel	265 K€

b) *Investissement :*

Non finalisé mais pour un total avoisinant les 2833 K€ qui se décompose de la façon suivante :

a. Maison médicale	620 K€
b. Parking belle marie	1113 K€
c. Cathédrale	300 K€
d. Rue Dauray/Marrast	300 K€
e. Agrandissement cantine	200 K€
f. Gendarmerie	100 K€
g. Matériels divers	200 K€

Ces montants représentent les coûts totaux, ne seront inscrits au BP 2017 que les sommes nécessaires pour cet exercice, soit 1700 K€.

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et vous donner une information sur l'encours de la dette en cumulé :

- 2008 =	0	- 2013 =	0
- 2009 =	1365 K€	- 2014 =	600 K€
- 2010 =	500 K€	- 2015 =	0
- 2011 =	1300 K€	- 2016 =	500 K€
- 2012 =	1000 K€	- 2017 =	500 K€

soit un endettement au 1^{er} janvier 2017 de 6883 K€, soit un ratio de désendettement de 7 ans.

VI. CONCLUSION :

Comme vous pouvez le constater, nous avons essayé de construire un budget responsable tenant compte des baisses des dotations, des nécessités d'accomplir un service public de proximité, de qualité, à l'écoute et au service du concitoyen.

Dans ce budget se profilent aussi les projets significatifs pour le maintien de nos services publics, pour l'adaptation de notre commune aux besoins de la population.

C'est donc un budget volontaire, dynamique et responsable que je vous propose, avec une fiscalité gelée mais aussi une ambition affichée d'inscrire durablement notre ville dans son temps et surtout de l'assoir dans sa vocation essentielle de Bourg Centre.

Cette année qui s'annonce fait planer l'incertitude sur les orientations de l'Etat puisque nous aurons de nouveaux président, gouvernement et assemblée nationale.

Les enjeux sont importants même si je vois apparaître de-ci de-là quelques points d'inquiétude :

- *La baisse des dotations devrait se poursuivre*
- *La ruralité et sa spécificité est absente des débats*
- *Le mille feuille administratif (commune, intercommunalité, pays, scot, département, région, syndicats...) est de moins en moins lisible et pèse fortement sur les dépenses publiques*
- *L'Europe aux 80000 normes semble ne plus correspondre au rêve de ses créateurs tant au niveau social, économique que politique*

Dans cette situation d'avant "élections", nous, élus locaux, sommes obligés d'affronter les problématiques de nos concitoyens que nous connaissons mais aussi d'inventer peut être un nouveau mode de gestion de nos collectivités.

L'inquiétude est grande dans notre pays tant l'Etat de la France s'est dégradé sur le front de l'emploi, sur des fonctions régaliennes telle la sécurité sous toutes ses formes (police, justice, accès à la santé pour tous...), sur la fiscalité confiscatoire, le découragement collectif.

Souhaitons que le printemps politique accouchera de bon sens et de compétences.

EAUZE, en attendant, comme les 36 600 communes de France, sera le dernier rempart contre l'exclusion, l'abandon par l'Etat de nos territoires, contre la globalisation et l'éloignement du décideur par rapport au citoyen.

Je vous remercie."

2. REFUS TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi ALUR prévoit que trois ans après sa publication soit le 27 mars 2017, la communauté de communes qui n'a pas encore la compétence urbanisme devient automatiquement compétente.

Mais si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans sus mentionné, 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Monsieur le Maire considérant que la commune d'EAUZE dispose d'un service urbanisme structuré et que le Conseil Municipal vient d'approuver le PLU le 15 décembre 2016, propose de s'opposer au transfert.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. CONVENTION COMMUNE/CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMENAGEMENT AVENUE DE L'ARMAGNAC

Dans le cadre de la mise en sécurité des axes d'entrées de ville, des travaux sont programmés sur diverses voies comme l'installation de plateaux traversant sur l'avenue de Saubouires.

Un projet de mise en place de chicane, expérimentée en 2015/2016, est programmé sur l'avenue de l'Armagnac (vous avez eu copie du plan du projet). Cette voie étant une départementale, une convention doit être signée avec le département. Le montant des travaux s'élève à 13 000 € HT subventionnable à hauteur de 15 % par le département.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser son Président à engager les travaux et signer la convention à intervenir avec le conseil départemental.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. CONVENTION DE TRANSITION – OFFICE DE TOURISME EAUZE/COMMUNE EAUZE/EPIC CCGA

La Loi Notre prévoit le transfert de la compétence tourisme de la commune à la communauté de communes au 01/01/2017.

L'office de tourisme d'Eauze devient donc un bureau d'information touristique dépendant de l'office de tourisme communautaire dont le siège est à Barbotan, à cette date.

Cependant, afin de permettre la mise en place de l'office de tourisme communautaire, une convention doit être signée entre la commune d'Eauze, l'association office de tourisme d'Eauze (à qui la commune a délégué l'exercice de la compétence tourisme à travers une convention d'objectifs) et l'office de tourisme communautaire.

Cette convention, dont vous avez eu copie du projet, doit permettre la continuité du service et des actions en cours ainsi que l'harmonisation des fonctionnements des quatre structures existantes au 01/01/2017 sur le territoire de la CCGA.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

⇒ MME LABARTHE demande une modification dans le texte de la convention : remplacer "village" par "ville d'EAUZE".

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5. DETR RUE ROBERT DAURY/PLACE MARRAST

a) Plan de financement

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité voirie, après concertation avec les commerçants concernant les travaux sur le centre ville, la rue Robert Daury a été classée prioritaire. La place Marrast n'étant accessible que par cette rue celle-ci doit également être traitée.

Le coût estimatif au niveau de l'APS est de 234 085 € HT. Ces travaux intègrent la réfection du réseau pluvial. Vous avez eu copie de l'esquisse proposée par le bureau d'études XMGE.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre de la DETR 2017.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
• Travaux	234 085 € HT	DETR	100 000 €
• Honoraires Maître oeuvre	11 000 € HT	Emprunt	80 000 €
• Honoraires divers (BC, SPS, géomètre)	5 000 € HT	Fonds propres	70 085 €
TOTAL	250 085 € HT	TOTAL	250 085 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) Honoraires du bureau d'études

Lors de la consultation des bureaux d'études pour les travaux de la rue Daury, l'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 41 000 € HT avec un traitement minimaliste (extrait du PAVE).

Au stade APS, l'estimation des travaux est de 234 000 €.

Le bureau d'études XMGE a été retenu pour un montant d'honoraires de 8 800 € HT. La nouvelle enveloppe nécessite un réajustement proposé à 18 720 € HT soit 8%.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec XMGE.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA CCGA ET AU SIVU

Comme chaque année, il s'agit de renouveler les conventions de mise à disposition de personnel existant auprès de différentes structures :

- auprès de la CCGA pour Mesdames ORIO, DHELIAT, CANTIRAN et Messieurs YCHE et MEILLON
- auprès du SIVU pour Mesdames BOYER (3H/semaine) et BONNET-MEUNIER (10H/semaine) et pour Monsieur DARNAUDE (32H/semaine)
- auprès de la mairie par le SIVU pour Madame ATTALE (3H/semaine)

Vous avez eu copies des projets de conventions à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. BAIL GENDARMERIE : RENOUELEMENT

En avril 2014, un avenant N°3 au bail en date du 16 mai 2013 avait été signé.
Un nouveau bail de 9 ans est proposé par la Direction des Finances Publiques du Gers à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le loyer d'un montant de 90 877 € par an se décompte en deux parties :

- a) La partie "ancienne" (2 logements + locaux de services : actuellement en construction) pour 28 664,22 € révisable tous les 3 ans mais surtout à livraison des locaux neufs
- b) La partie "nouvelle" (7 logements individuels) pour 62 213 € invariable jusqu'en mai 2022

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le bail proposé dont vous avez eu copie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. REFECTION TERRES BATTUES TENNIS CLUB ELUSATE

Comme convenu lors de l'étude de la réfection des deux terrains en terre battue, la Fédération de Tennis et la Ligue Midi-Pyrénées ont accordé une aide de 10 000 €. Celle-ci a été versée au tennis club début janvier.

Afin que le tennis puisse reverser cette somme à la commune, une délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. SUSPENSION PAIEMENT PLACAGE MARCHÉ AU GRAS

Devant les difficultés rencontrées par les producteurs de canards du territoire, Monsieur le Maire propose de suspendre provisoirement les droits de place pour les producteurs amenant leurs volailles grasses au marché au gras d'EAUZE du dimanche matin.

Cette gratuité serait instaurée jusqu'au redémarrage de ce secteur agricole soit jusqu'à l'arrêt du Préfet permettant à la filière de fonctionner normalement.

Cette mesure serait d'application immédiate (dimanche 26/02/2017).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ MME MOLAS fait un point sur la situation de cette crise : l'avenir est très sombre avec une baisse de la production estimée à 50% en 2017.

10. CONVENTION ADS (APPLICATION DROIT DES SOLS) ADHESION COMMUNE DE MAULEON

Monsieur le Maire de MAULEON sollicite la Mairie d'EAUZE afin de souscrire au service instruction ADS assuré par la commune d'EAUZE et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil ayant ouvert cette possibilité par délibération du 16 juin 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné avis favorable à cette requête après vérification de la capacité du service urbanisme à absorber ces nouvelles adhésions.

Pour mémoire, le service urbanisme assure à ce jour EAUZE et a signé des conventions avec LARRESSINGLE, REANS, BRETAGNE D'ARMAGNAC, LANNEMAIGNAN, LAREE, MORMES et CAMPAGNE.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune sollicitant ce service.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire :
 - Il informe les membres de la commission d'appel d'offres de la date de la réunion pour les travaux "basket". Les membres titulaires confirment leur présence le 02/03/2017 à 11H.
 - Point sur la recherche de médecins : il fait part de son entrevue avec le directeur de la CPAM qui a transmis un CV de médecin (ci-joint copie). Ce dernier sera reçu par Monsieur le Maire et un médecin d'Eauze.
De plus, il a rendez-vous jeudi 23 février avec le chasseur de tête qui a trouvé le médecin de Lannepax.
Il donne lecture du compte rendu d'actions transmis par Médical Search.

- ⇒ Madame CARDONA demande où en est le dossier "camping".
Les mobilhomes sont partis. Mesdames LABARRERE et ARSLANIAN ont reçu deux candidats (hors EAUZE) et doivent recevoir un troisième candidat élu. Le choix sera arrêté après ce rendez-vous.

- ⇒ Monsieur BLAYA informe le conseil de la réception de l'arrêté attributif de subvention pour la sécurisation des écoles 21 800 € soit 50% de la dépense.

La séance est levée à 22H10.